



Creative Commons et le droit moral

Mélanie Clément-Fontaine,
Université de Versailles Saint-Quentin (France)
Dante



plan

- Les licences CC et le droit moral
- Le système CC et l'avenir du droit moral



Présentation des licences CC version 4.0

- Attribution (BY)
- Attribution + Pas de Modification (BY ND)
- Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND)
- Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC)
- Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)
- Attribution + Partage dans les mêmes conditions (BY SA)

- CC0

CC - BY



CC - BY - SA



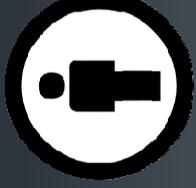
CC - BY - ND



CC - BY - NC



CC - BY - NC - SA



CC - BY - NC - ND





Droit de paternité (attribution) Licence CC 4.0

- Section 3 –a
- Section 2 - a §6

→ Pas de difficultés particulières



Le droit à l'intégrité

- Les licences CC qui permettent la modification de l'œuvre :
 - Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC)
 - Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)
 - Attribution + Partage dans les mêmes conditions (BY SA)
 - CC0



La portée du système Creative Commons

- N'a pas pour objet de permettre la forme collaborative de la création
 - ≠ projet GNU (GNU-GPL), projet copyleft_attitude (LAL)
- A pour objet de devenir le modèle pour la mise à disposition des créations en ligne



Bilan

- Quid des remparts contre les pressions subies par l'auteur?
- Quid de la liberté de choix de l'auteur?
- Attention au chant des sirènes.